



# AG AIRBUS 2019

L'Assemblée générale d'AIRBUS se tiendra à Amsterdam le 10 avril



Vous êtes actionnaires du Groupe soit au nominatif, soit via le fonds d'actionariat salarié du Groupe. Dans le premier cas vous avez reçu le formulaire de vote à votre domicile pour vous exprimer sur les résolutions de l'Assemblée Générale, dans le second cas vos voix sont représentées par le conseil de surveillance du fonds ESOP du PEG AIRBUS

La **CFE-CGC** qui occupe la présidence du conseil de surveillance du fonds ESOP votera comme suit aux résolutions (à consulter sur le site [www.airbus.com](http://www.airbus.com), rubrique « Investisseurs ») :

## FAVORABLE

- à l'approbation des comptes
- à l'affectation du résultat et décision de distribution
- aux quitus des membres non exécutifs et exécutif du conseil d'administration
- à la nomination de Guillaume Faury en remplacement de Tom Enders
- à la nomination du cabinet d'expertise comptable Ernst & Young Accountants LPP
- aux modifications de la politique de rémunération du conseil d'administration
- aux renouvellements des membres du conseil d'administration sortants,
- à l'émission d'actions pour l'actionariat salariés et pour les besoins de financement de la société et ses filiales
- à l'autorisation de racheter des actions du groupe AIRBUS (cette opération étant utilisée dans le cadre d'ESOP).

## DEFAVORABLE

- à l'autorisation d'annuler des actions rachetées par la société : pour la CFE-CGC racheter des actions (avec la trésorerie du groupe, donc) pour ensuite les détruire est une aberration alors que les mêmes sommes peuvent être utilisées pour investir pour l'avenir du groupe. Et cela serait contradictoire avec le discours de nos dirigeants qui insistent depuis des années sur la nécessité d'améliorer notre trésorerie.

Par ailleurs, le conseil de surveillance a mandaté Jean-Charles ASPORD pour représenter les salariés actionnaires du groupe AIRBUS à l'assemblée générale du 10 avril.

Si vous détenez des actions Airbus au nominatif pur et avez reçu un bulletin de vote à votre domicile, vous pouvez, si vous le désirez, mandater le représentant CFE-CGC à cette AG en retournant le bulletin de vote\* à BNP PARIBAS securities (il s'agit du choix 4 : Donner pouvoir à une personne dénommée) à :

Jean-Charles ASPORD  
65, rue de l'Hippodrome  
13090 Aix En Provence

\* Date d'expédition au plus tard le 27 mars 2019